

**Opinion de la Chambre des députés
Proposition modifiée de
DÉCISION DU CONSEIL
concernant la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord sur la création d'un espace
aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la
Géorgie, d'autre part
COM (2018)495**

La Chambre des députés appuie la conclusion de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, dans les conditions décrites dans la présente proposition de décision du Conseil. La Chambre des députés rappelle que la Roumanie a été le premier État de l'UE à ratifier l'accord d'association UE-Géorgie. La Chambre des députés note que le partenariat oriental et la politique d'élargissement de l'Union européenne sont des priorités pour la présidence du Conseil de l'Union européenne que la Roumanie exercera au cours du premier semestre de 2019. Enfin et surtout, la Chambre des députés soutient la participation de la Roumanie aux efforts d'élargissement de l'UE afin de garantir un cadre stable de coopération et d'harmonisation répondant aux besoins des États membres.